

Conseil municipal | Séance du 28 mai 2020

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2020-05-28-10 | Conseils d'école - Désignation des représentants de la ville

Sur le rapport de Monsieur Moïse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 35

Date de convocation : 22 mai 2020

L'An deux mille vingt, le 28 mai, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Moïse Joachim, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Moïse Joachim, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Madame Juliette Biville, Madame Léa Pawelski, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Ahmed Akkari, Madame Alia Cheikh, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Johan Quéruel, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Lise Lambert, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Laëtitia Le Behec, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Monsieur Romain Legrand, Madame Florence Boucard, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet, Madame Sarah Tessier, Madame Marie-Pierre Rodriguez.

Secrétaire de séance :

Madame Lise Lambert

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33,
- Le Code de l'Éducation, et notamment l'article D411-1,
- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- L'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,
- Le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013, modifiant la composition et les attributions du conseil d'école,
- Le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires,
- Le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 fixant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus au 1^{er} tour organisé le 15 mars 2020 au lundi 18 mai 2020,

Considérant :

- Que le maire ou son représentant est membre de droit,
- Qu'il convient de désigner un élu parmi les membres du Conseil municipal,

Décide :

- De désigner au Conseil d'école un représentant titulaire par école :
 - Ecole élémentaire Ferry-Jaurès
 - David Fontaine
 - Ecole maternelle Kergomard
 - Johan Quéruel
 - Ecole élémentaire Ampère
 - Florence Boucard
 - Ecole maternelle Ampère
 - Murielle Renaux
 - Ecole élémentaire Pergaud
 - Edouard Bénard
 - Ecole élémentaire Langevin
 - Pascal Le Cousin
 - Ecole maternelle Langevin
 - Catherine Olivier
 - Ecole maternelle Sémard
 - Didier Quint
 - Ecole élémentaire Curie I
 - Anne-Emilie Ravache
 - Ecole élémentaire Curie II
 - Aube Grandfond-Cassius
 - Ecole maternelle Curie

- Najia Atif
- Ecole élémentaire Duruy
 - Nicole Auvray
- Ecole maternelle Duruy
 - Francis Schilliger
- Ecole élémentaire Macé
 - Joachim Moyse
- Ecole maternelle Macé
 - Léa Pawelski
- Ecole élémentaire Wallon
 - Gabriel Moba M'Builu
- Ecole maternelle Wallon
 - Carolanne Langlois
- Ecole maternelle Robespierre
 - Agnès Bonvalet
- Ecole maternelle Rossif
 - Romain Legrand

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions, 1 ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 02/06/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20200528-lmc117390-DE-1-1

Affiché ou notifié le 3 juin 2020